



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 2 MARS 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Stéphanie RIGAUX

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : Mme Blandine DRAIN, M. Alain MEQUIGNON, M. André KUCHCINSKI, M. Pierre GEORGET, M. Bruno COUSEIN, M. François LEMAIRE.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

**AVENANTS D'OPÉRATIONS COFINANCÉES PAR LE FONDS SOCIAL  
EUROPÉEN + (FSE+)/FONDS DE TRANSITION JUSTE (FTJ)**

(N°2026-36)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi ;

**Vu** le décret n°2016-126 du 8 février 2016 relatif à la mise en œuvre des programmes cofinancés par les fonds européens structurels et d'investissement pour la période 2014-2020 ;

**Vu** le décret n°2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes soutenus par les fonds structurels et d'investissement européen pour la période 2014-2020 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2021-41 de la Commission Permanente du 08/03/2021 « Avenant financier à la subvention globale Fonds Social Européen 2014-2020 » ;

**Vu** la délibération n°2018-213 de la Commission Permanente en date du 04/06/2018 « Convention de subvention globale FSE 2018-2020 entre l'Etat et le Département du Pas-de-Calais » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion en date du 09/02/2026 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) Les Restaurants du Cœur (territoire de l'Arrageois), un avenant selon les modalités présentées au rapport joint à la présente délibération et dans les termes du projet généré par le système d'information Ma Démarche FSE+.

**Article 2 :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'ADEFI Mission Locale, la Maison de l'emploi et de l'Insertion pour le territoire de Lens Liévin, l'Association Maison de l'insertion professionnelle et de l'emploi du Pays de Saint-Omer, la Maison de l'emploi et des métiers en pays d'Artois et l'Association Plan Béthunois d'Insertion, un avenant technique selon les modalités présentées au rapport joint à la présente délibération et dans les termes du projet généré par le système d'information Ma Démarche FSE+.

**Article 3 :**

De valider la modification du plan de financement prévisionnel concernant l'opération 202400250 de la Maison de l'emploi et de l'Insertion pour le territoire de Lens Liévin.

**Article 4 :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Maison de l'emploi et de l'Insertion pour le territoire de Lens Liévin, un avenant financier selon les modalités présentées au rapport joint à la présente délibération et dans les termes du projet généré par le système d'information Ma Démarche FSE+.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 2 mars 2026

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

## DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités  
Direction des Politiques d'Inclusion Durable  
Mission Remobilisation vers l'emploi et gestion des dispositifs

**RAPPORT N°27**

Territoire(s): Tous les territoires

### **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

#### **REUNION DU 2 MARS 2026**

#### **AVENANTS D'OPÉRATIONS COFINANCÉES PAR LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN + (FSE+)/FONDS DE TRANSITION JUSTE (FTJ)**

Les appels à projets mis en œuvre par la Direction des Politiques d'Inclusion Durable dans le cadre de la subvention globale 2021-2027 s'inscrivent pleinement dans le Pacte des solidarités humaines 2022-2027 qui pose, à travers 16 ambitions, les axes d'une politique forte visant à faire reconnaître la place de chacun dans la société, à aider à faire face aux difficultés rencontrées par les habitants, à veiller à la qualité de l'offre d'accueil et d'accompagnement, et à fédérer les acteurs pour développer les solidarités.

L'entrée en vigueur des dispositions de la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, des sous-réalisations financières ou encore des erreurs de nature technique, amènent à devoir proposer de signer des avenants avec les structures concernées, via l'outil Ma démarche FSE+ (MDFSE+) s'agissant d'opérations cofinancées par l'Union européenne.

La réglementation concernant les programmes nationaux du FSE+ et du FTJ permet de signer des avenants (modèle non disponible) dans un délai maximum de 12 mois après la fin de la période de réalisation prévue dans la convention.

#### **1/ Avenant pour l'opération d'encadrement technique et socio-professionnel en structure Atelier Chantier d'Insertion (ACI) portée par les Restaurants du cœur**

L'ACI Les Restaurants du Cœur (territoire de l'Arrageois) conventionné en 2024 pour la période de réalisation de son opération allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 au 31 Décembre 2025 soit 24 mois a commis une erreur dans ses ressources prévisionnelles en indiquant des recettes liées à l'opération au lieu d'un autofinancement.

En effet, l'opération d'encadrement technique et socio-professionnel des publics bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ne génère en aucun cas des recettes. Un avenant de l'opération 202304701 via l'outil de gestion des fonds européens MDFSE+ doit être signé pour effectuer cette modification.

## **2/ Avenant technique pour les actions liées au dispositif « Accueil et Accompagnement des bénéficiaires du RSA »**

La loi pour le plein emploi modifie le processus d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA (BRSA) pour le Département du Pas de Calais.

Avant cette loi, l'orientation était la première étape de la prise en charge des usagers. Les nouveaux bénéficiaires devaient réaliser un diagnostic global. Les services départementaux orientaient ensuite le BRSA vers un référent pour la phase d'accompagnement.

Pour l'ensemble des structures, cela implique une modification dans les phases de réalisation initialement prévues à la convention :

- une révision de la phase accueil avec l'obligation de réaliser, à la demande du Département, une donnée socio-professionnelle. Une fois cette phase terminée, la structure réalise une préconisation auprès du Département.

- la modification de la phase d'accompagnement qui s'applique à tous, avec un accueil des bénéficiaires du RSA dans les 15 jours, la réalisation du Diagnostic global de leur situation et la signature d'un Contrat d'Engagement Réciproque (CER) dans un délai d'un mois après l'orientation. Cet accompagnement est d'une durée de 6 mois, renouvelable 6 mois.

- enfin, dans les situations de bénéficiaires du RSA sollicitant la réouverture du droit RSA après sanction, la plateforme devra réaliser une phase d'accueil, à la demande du Département. La structure devra rencontrer le demandeur, réaliser un diagnostic global, ainsi que le contrat d'engagement et s'assurer de sa bonne foi à reprendre des démarches d'insertion.

Les structures porteuses de ces opérations pour lesquelles un avenant est nécessaire sont :

- l'ADEFI Mission Locale pour les territoires du Montreuillois et du Ternois pour l'opération 202304676.
- la Maison de l'emploi et de l'Insertion pour le territoire de Lens Liévin pour l'opération 202400250.
- l'Association Maison de l'insertion professionnelle et de l'emploi du Pays de Saint-Omer pour l'opération 202400229.
- la Maison de l'emploi et des métiers en pays d'Artois pour l'opération 202304773.
- l'Association Plan Béthunois d'Insertion pour l'opération 202304957.

## **3/ Avenant financier pour l'opération « AGGLO LL - 2023-2025 Plateforme RSA » liée au dispositif « Accueil et Accompagnement des bénéficiaires du RSA »**

En plus de l'avenant technique repris au point 2 de ce présent rapport, l'opération 202400250 de La Maison de l'emploi et de l'Insertion pour le territoire de Lens Liévin ayant connu des absences de personnel, le plan de financement doit être revu de la manière suivante :

	Plan de financement initial				Plan de financement proposé pour avenant			
	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Total	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Total
<b>Total des dépenses</b>	<b>179 722,34 €</b>	<b>356 962,30 €</b>	<b>360 119,59 €</b>	<b>896 804,23 €</b>	<b>174 345,37 €</b>	<b>339 885,81 €</b>	<b>360 119,59 €</b>	<b>874 350,78 €</b>
<i>dont</i>								
Dépenses directes	128 373,10 €	254 973,07 €	257 228,28 €	640 574,45 €	124 532,41 €	242 775,58 €	257 228,28 €	624 536,27 €
Coûts restants	51 349,24 €	101 989,23 €	102 891,31 €	256 229,78 €	49 812,96 €	97 110,23 €	102 891,31 €	249 814,51 €
<b>Total des ressources</b>	<b>179 722,34 €</b>	<b>356 962,30 €</b>	<b>360 119,59 €</b>	<b>896 804,23 €</b>	<b>174 345,37 €</b>	<b>339 885,81 €</b>	<b>360 119,59 €</b>	<b>874 350,78 €</b>
<i>dont</i>								
Financement européen	109 200,00 €	218 400,00 €	218 400,00 €	546 000,00 €	104 359,54 €	208 719,08 €	214 450,59 €	527 529,21 €
Financement publics nationaux	46 800,00 €	93 600,00 €	93 600,00 €	234 000,00 €	46 800,00 €	93 600,00 €	93 600,00 €	234 000,00 €
Autofinancement	23 722,34 €	44 962,30 €	48 119,59 €	116 804,23 €	23 185,83 €	37 566,73 €	52 069,00 €	112 821,57 €

Ces modifications n'engendrent pas d'impact financier pour le Département.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'ACI Les Restaurants du cœur (territoire de l'Arrageois), un avenant selon les modalités présentées au présent rapport et dans les termes du projet généré par le système d'information Ma Démarche FSE+ ;

- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'ADEFI Mission Locale, la Maison de l'emploi et de l'Insertion pour le territoire de Lens Liévin, l'Association Maison de l'insertion professionnelle et de l'emploi du Pays de Saint-Omer, la Maison de l'emploi et des métiers en pays d'Artois et l'Association Plan Béthunois d'Insertion, un avenant technique selon les modalités présentées au présent rapport et dans les termes du projet généré par le système d'information Ma Démarche FSE+ ;

- de valider la modification du plan de financement prévisionnel concernant l'opération 202400250 de la Maison de l'emploi et de l'Insertion pour le territoire de Lens Liévin ;

- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Maison de l'emploi et de l'Insertion pour le territoire de Lens Liévin, un avenant financier selon les modalités présentées au présent rapport et dans les termes du projet généré par le système d'information Ma Démarche FSE+.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 09/02/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY